



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Séance du 18 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un le dix-huit mars à 18h, les membres composant le Conseil de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle Tibord du Chalard de Felletin, au nombre de 40, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 12 mars 2021.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs; Guy BRUNET ; MOINE Michel ; ; DUCOURTIOUX Stéphane ; ROGER Thierry ; COLLET-DUFAYS Céline ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; BOUQUET Benjamin ; DUGAUD Isabelle ; BAUCULAT Annick; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; ESTERELLAS Philippe; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacky ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; VERONNET Jean-Luc ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis, DELARBRE Chantal; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie.

ETAIENT EXCUSES :

Ayant donné procuration : Mme HAGENBACH Nadine à M. Benjamin BOUQUET ; M. Jacques TOURNIER à Mme Valérie BERTIN ; M. Roger FOUGERON à M. Jean-Luc LEGER ; Mme Jacqueline LABARRE à Mme Renée NICOUX.

ETAIENT ABSENTS : Dominique LABOURIER.

Mme Valérie BERTIN accueille les participants et remercie Mme le Maire de Felletin, **Renée NICOUX**, qui souhaite une bonne réunion aux délégués.

Secrétaire de séance

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : M. Benjamin Bouquet. Désigné à l'unanimité.

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu de la séance du 3 février 2021

Informations : Délibération du Bureau

• Développement et Aménagement du Territoire

Compétence « organisation de la mobilité »

Modification de statuts du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC)

Adoption des statuts et désignation de délégués supplémentaires au Pays Sud Creusois

Rectificatif délibération sollicitation DETR concernant les bacs de collecte

• Petite Enfance, Enfance Jeunesse

Convention d'objectifs et de moyens avec Clé de Contacts

Convention d'objectifs et de moyens avec Tom Pousse

• Culture et sports

Syndicat mixte du Conservatoire : modification de statuts du syndicat

• Tarification piscine : création d'un nouveau tarif

• Administration générale, finances

Débat d'orientations budgétaires

• Questions diverses

Mme BERTIN prononce le discours suivant :

Mes chers collègues,

Avant d'examiner l'ordre du jour, je propose de vous rendre compte de l'avancée des dossiers depuis notre Conseil Communautaire du 4 février dernier.

Tout d'abord, concernant les affaires judiciaires, un nouvel avocat a été mandaté et la Communauté de communes sera représentée le 26 mars prochain à l'audience de la Cour d'appel de Limoges.

Ensuite, le Tribunal Administratif a rendu sa décision il y a 10 jours dans l'affaire qui oppose la famille Maës-Combe à la Communauté de communes. La responsabilité de notre collectivité a été reconnue et une condamnation prononcée à hauteur de 487.000 €. Cette condamnation comprend le préjudice moral de la famille et le préjudice économique de l'époux calculé selon des modalités et des règles précises. Le délai de l'appel est de 2 mois, aucune décision n'a été prise à ce jour sur l'appel.

En ce qui concerne les autres dossiers, j'ai signé le 23 février dernier avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Creuse la Convention Territoriale Globale; présentée lors du Conseil communautaire de décembre,

cette convention fait suite au contrat enfance jeunesse. Au delà du soutien financier, la convention nous engage dans une démarche collaborative de la politique petite enfance, enfance, jeunesse et famille menée sur notre territoire qui se déclinera notamment au travers des deux conventions d'objectifs proposées ce soir.

Le 25 février, une réunion a été organisée à Gentioux avec les élus de la Commune, le Président de l'Apajh, le Président délégué et le Directeur Général de l'association. Depuis, nous avons tous été destinataires d'un courrier qui reprend la position exprimée par l'Apajh lors des échanges que nous avons eu au cours de cette rencontre. Aujourd'hui, et je le regrette, les exigences de l'Apajh nous mettent au pied du mur. Je souhaite qu'une nouvelle convention puisse être signée rapidement. La discussion est ouverte et c'est désormais devant l'ensemble des élus du conseil communautaire que se tiendra le prochain rendez-vous.

Nous avons poursuivi nos séances de travail avec une commission des Finances qui s'est tenue à Vallière ainsi qu'une commission Urbanisme qui a permis la reprise de la réflexion à engager sur le PLUi.

Une réunion de travail avec la coordinatrice du contrat local de santé a été organisée et le Vice-président a fixé une commission courant avril.

La mise en place de groupes de travail sur le logement vacant est effective.

Des visites sur le terrain ont été réalisées ; rencontres et accueil de porteurs de projets ; ainsi par exemple une rencontre avec l'Association Française du Poêle Maçonné Artisanal pour le développement d'une filière « Poêle de Masse » à Felletin. ou encore la visite de sites de formation comme la formation BMA à la Cité de la tapisserie avec le GRETA.

Enfin le Comité Technique et le CHSCT se sont réunis le 8 février dernier. Ces séances de travail sont importantes pour la qualité de vie au travail des agents et donc pour le bon fonctionnement des services de la collectivité. Le prochain rendez-vous est fixé au mois de mai et je compte tenir le calendrier établi pour l'année 2021 en dépit des difficultés rencontrées avec la crise sanitaire.

Cette crise qui dure depuis plus d'un an impacte fortement l'économie mondiale, nationale et locale.

Les entreprises, les commerces, les associations et activités de notre territoire sont durement touchées. Notre Communauté de communes n'est pas épargnée. Comme vous le savez nous évoluons depuis 4 ans dans un contexte budgétaire particulièrement dégradé qui nécessite le suivi d'un plan de redressement. J'ai hérité d'une situation où les problèmes de fond n'ont pas été réglés. Ce soir, et ce sera l'objet du rapport d'orientation budgétaire qui va suivre, il s'agit de vous exposer la problématique de façon transparente. Nous disposons à ce jour d'éléments sincères ; les dépenses et recettes sont établies au plus juste et nous n'avons pas de marge de manoeuvre.

Mes chers collègues, je compte sur vous tous car la Communauté de communes, c'est vous, c'est nous.

Les services travaillent depuis plusieurs semaines à la recherche de nouvelles recettes, des ventes d'immeubles doivent être envisagées. Je reviendrai tout à l'heure plus longuement sur ces cessions au moment du DOB. Mais sachez que j'ai d'ores et déjà adressé des courriers au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Économie et des Finances.

J'ai également sollicité et obtenu un rendez-vous lundi prochain avec le Président de l'ADCF afin de voir si nous pouvons ensemble faire pression pour obtenir une aide exceptionnelle suite aux pertes de recettes du centre aquatique.

Mes chers collègues, je vous propose à présent d'examiner le 1er rapport relatif à la mobilité et je remercie Marie-Hélène RIBOULET de la Direction Départementales des Territoires présente à nos côtés ce soir ; nous avons déjà débattu de cette question lors de la Conférences des Maires qui s'est tenue à St-Amand le

8 mars dernier. L'accès à la mobilité est un facteur important de la cohésion territoriale et sociale. L'accès à l'emploi, à l'éducation mais aussi aux services de santé, à la consommation et aux loisirs dépendent de la possibilité de se déplacer dans nos territoires ruraux. Les collectivités locales ont donc un rôle à jouer dans la définition et la coordination des solutions à apporter. La loi d'orientation des mobilités du 21 décembre 2019 incite les Communautés de communes à s'approprier la compétence mobilité et pour cela nous devons nous prononcer avant le 31 mars.

Compte-rendu du Conseil du 03/02/2021 :

En l'absence de remarques, le compte-rendu du Conseil du 03/02/2021 est adopté à l'unanimité (ABSTENTION : M. LETELLIER).

Informations sur les délibérations du bureau

Mme BERTIN donne lecture des délibérations prises par le bureau communautaire et des arrêtés pris par la Présidente depuis le dernier Conseil communautaire :

Délibération n° 2021/009 : Cession de terrain à l'entreprise ADPE

M. Michel MOINE rappelle que selon le CGCT, la cession d'une parcelle à la ZAE du Mont nécessite l'avis du Conseil Municipal d'Aubusson car le projet ne concerne qu'une seule Commune. Il portera ce point à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

1. Compétence organisation des mobilités

Intervention de Mme Marie-Hélène RIBOULET, de la Direction Départementale des Territoires.

Le projet de prise de compétence est issu de la Loi d'Orientation des Mobilités du 24/12/2019, prévoyant que les territoires puissent prendre en compte la mobilité dans leurs programmes d'actions, afin d'améliorer concrètement les déplacements. La Loi définit des bassins de mobilité avec une Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) Régionale qui reste précisément la Région notamment pour la compétence du transport régulier urbain, du transport scolaire et du transport à la demande (TAD). La compétence peut être prise par un EPCI ou par regroupement dans un Syndicat. Si la compétence n'est pas prise, la Région devient AOM Locale en plus d'AOM Régionale et agit ainsi à la place de la Communauté de communes et des Communes.

La prise de compétence signifie construire un projet de territoire et devenir un acteur identifié et légitime, décider des services que l'on souhaite organiser, rechercher des solutions de mobilité. Si on ne demande pas le transfert des transports réguliers, scolaires et à la demande, ceux-ci restent en bloc à la Région. Et si la Région devient AOM Locale, la Communauté de communes n'a plus de dispositif financier, ni de voix dans les instances.

Concernant le TAD, les conventions en vigueur se poursuivent jusqu'à leur fin. Après, la Région peut transformer les lignes en transport régulier, mais il y a peu de chances qu'elle le fasse en milieu hyper-rural.

En l'absence de prise de compétence, la validation de la Région sera nécessaire pour la mise en œuvre de voies vertes, pistes cyclables et aires de covoiturage.

M. MOINE demande pourquoi Mme Riboulet dit que quand la compétence est prise nous devrions la garder. Normalement, une prise de compétence est réversible. Il a le sentiment d'un forçage sur une

question qui a été finalement peu débattue. Par exemple, pour le TAD d'Aubusson, s'il est transféré, quid de la charge transférée par la CLECT ?

Mme RIBOULET répond que l'esprit de la loi LOM, pour l'instant, ne prévoit pas de rendre cette compétence. Cette dernière n'oblige pas à mettre des services en place, ce qui est différent des anciennes AOT (Autorités Organisatrices des Transports). La réflexion doit porter aussi sur la redynamisation du territoire, sur l'accès aux services et aux commerces.

M. Serge DURAND cite le petit service de TAD sur Blessac, les samedis matins en direction d'Aubusson. Que deviendra ce service en cas de prise de compétence intercommunale ?

Mme RIBOULET indique que rien n'empêche que la Commune continue à gérer ce service.

M. Philippe COLLIN se demande quel avantage la Communauté aurait à prendre cette compétence alors qu'elle a déjà certains services. Existe-t-il des bonifications financières ?

Mme RIBOULET précise que si on ne prend pas la compétence, on ne peut plus mettre aucun service nouveau en place.

Mme BERTIN pense qu'il est nécessaire de se projeter dans l'avenir : nous avons un projet de territoire et nous sommes confrontés à la mobilité par la question sociale. Il est important d'être un décideur et un interlocuteur de la Région, même s'il est vrai que la question du non-retour en arrière interroge.

M. Didier TERNAT approuve et pense qu'il est difficile d'aller contre cette prise de compétence, malgré les difficultés financières.

M. MOINE se dit moins enthousiaste. Le dispositif pour revenir sur une compétence est inscrit dans le CGCT. On nous dit de faire vite, mais pourquoi n'y avons-nous pas réfléchi préalablement ? La Maison de l'Emploi propose des solutions (prêt de véhicule) : il faudrait avoir des échanges avec eux. Il affirme que nous allons trop vite et que le cadre de ce débat ne lui convient pas.

Mme Elodie MALHOMME demande s'il y a des besoins. Oui, s'il y aura des aides, oui, alors il faut décider aujourd'hui sinon que se passera-t-il depuis Bordeaux ?

Mme RIBOULET rappelle que nous avons réussi à faire repousser la date butoir qui était fixée au 31/12/2020. Beaucoup de réunions ont été organisées avec les élus. Cette compétence passera par le filtre des Communes qui s'exprimeront avant le 30/06.

Mme Renée NICOUX admet que le temps est court mais 2020 a été une année compliquée. Il est utile de prendre cette compétence pour peser sur la Région et travailler sur un projet de mobilité. La réflexion pertinente n'est pas à Bordeaux. Cela n'entraîne pas non plus de nouvelles dépenses et ce qui existe continuera, même à l'échelle communale.

M. SAINTRAPT demande à quelle date cette prise de compétence doit passer en Conseil Municipal.

Mme RIBOULET répond que ce sera le 30 juin au plus tard.

M. TERNAT rappelle qu'il y a eu une étude diagnostic sur le TAD de notre territoire en 2015.

M. MOINE estime qu'il n'a pas eu de réponse sur le temps de réflexion nécessaire sur ce dossier.

Mme BERTIN indique que l'année 2020 n'a pas permis de nous réunir comme nous l'aurions souhaité. Une réunion était prévue avec la DDT mais elle a dû être annulée en raison du 2nd confinement.

M. Christian ARNAUD affirme qu'il s'abstiendra car cela est gênant de prendre une nouvelle compétence alors que nous parlons de l'arrêt de certaines compétences comme la voirie.

Mme Céline COLLET-DUFAYS se dit soucieuse d'entendre qu'on ne fera rien de nouveau sur cette thématique. Pourtant, même sans cette compétence, nous pourrions accompagner des services sur la recherche d'emploi, la santé, le social.

Mme RIBOULET ajoute qu'il y a beaucoup de catégories de publics qui sont oubliées, sans solutions de mobilités proposées aujourd'hui.

Mme COLLET-DUFAYS souligne l'impact sur le TAD d'Aubusson, qui tombera dans un ou deux ans sous le coup du versement mobilité prélevé par la Communauté de communes sur les entreprises de plus de 11 salariés.

Mme RIBOULET précise qu'il est possible de créer un Syndicat pour lui confier des services, ou d'utiliser un Syndicat comme le PNR. Mais seul un EPCI peut prendre la compétence.

Mme Marie-Françoise HAYEZ demande combien rapporte la taxe mobilité et quand la Communauté de communes a contacté la Commune d'Aubusson pour envisager le transfert.

Mme BERTIN explique que la Communauté de communes s'est concentrée essentiellement sur la ligne de TAD Gentioux-Felletin-Aubusson.

Mme RIBOULET indique que le versement mobilité ne concerne pas le TAD et que cette recette dépend des investissements mis en place, hors fonctionnement.

Adopté à la majorité. CONTRE : Mmes et MM. Bouquet, Bauculat, Ducourtioux, Hayez, Moine, Rougier, Hagenbach, Roger, Dugaud. ABSTENTION : Mmes et MM. Collet-Dufays, Brunet, Pinlon, Arnaud.

Modification des statuts du SDEC

M. TERNAT présente le projet de délibération portant modification des statuts du SDEC.

Adopté à l'unanimité.

Adoption des statuts et désignation de délégués supplémentaires au Pays Sud Creusois

Mme BERTIN rappelle les termes de la délibération précédente et explique la nécessité de prendre à nouveau une délibération sur les statuts et la désignation de délégués, la Communauté de communes Creuse Sud Ouest n'ayant pas pu délibérer dans les délais.

Adopté à l'unanimité.

Rectificatif délibération sollicitation DETR concernant les bacs de collecte

M. Didier TERNAT explique qu'il est nécessaire de reprendre cette délibération en raison d'une erreur matérielle entre les montants HT et TTC.

Adopté à l'unanimité.

Convention pluriannuelle avec l'association Clé de Contacts

M. Jean-Luc LEGER expose les évolutions principales de cette convention qui couvre la durée de la nouvelle Convention Territoriale Globale signée avec la CAF : tout d'abord, à partir de l'automne, le RAM Mille Câlins s'arrêtera et le territoire aura un RAM unique, le Rouldoudou géré par Clé de Contacts. Par ailleurs, le financement sera le même que les années précédentes, déduction faite des « bonus CTG » qui sont depuis fin 2020 versés directement à l'association.

M. BOUQUET ne prend pas part au vote

Adopté à l'unanimité.

Convention pluriannuelle avec l'association Tom Pousse

M. LEGER explique qu'il s'agit du même type de convention que pour Clé de Contacts. Par rapport au projet proposé au Conseil, il demande d'avancer les dates de versement des acomptes de la subvention aux dates du 15 janvier et 15 avril.

Adopté à l'unanimité.

Syndicat mixte du Conservatoire : modification de statuts du syndicat

M. Philippe ESTERELLAS explique qu'il est nécessaire de désigner 1 délégué supplémentaire titulaire et 1 suppléant auprès du Conservatoire Emile Goué.

Mme Catherine DEBAENST (titulaire) et M. Philippe COLLIN (suppléant) sont désignés à l'unanimité par le Conseil.

Tarification piscine : création d'un nouveau tarif

M. ESTERELLAS indique que le CREPS souhaite pouvoir renouveler de nouvelles actions de formation, dont une formation de BNSSA pour la rentrée de septembre 2021 et sollicite, outre la mise à disposition de l'équipement, une prestation de service dans le cadre d'une mise à disposition d'un agent en tant qu'intervenant pédagogique. Pour ce faire, il est nécessaire de créer un nouveau tarif.

Mme NICOUX demande si nous ne pourrions pas augmenter le tarif proposé qui est plus bas que celui proposé par le CREPS.

M. ESTERELLAS explique que la convention à signer est globale et basée sur la grille salariale de la Fonction Publique Territoriale ce qui donne un tarif à 27.96€, alors que le CREPS intervient aussi dans des piscines gérées par le privé, avec des tarifs plus élevés.

Il est précisé que la Présidente peut signer une convention pour la mise à disposition du bien mais pas pour une mise à disposition de personnel qui nécessite une procédure plus lourde avec un passage en Conseil. Grâce à la mise en place de ce tarif de prestation de service il est possible d'être plus réactif.

Adopté à l'unanimité.

M. MOINE interpelle M. ESTERELLAS sur le dossier de l'Office de Tourisme qui est en cours de classement deux étoiles. Une délibération devait être proposée urgemment mais ce n'est pas le cas ce soir.

M. ESTERELLAS indique que cela sera fait avec la convention de l'OT lors du prochain conseil qui est prévu le 8 avril.

M. MOINE déplore cette perte de temps alors que la saison va vite arriver, de même que sur le classement en Commune touristique.

Débat d'Orientations Budgétaires

M. PRIOURET félicite Mme Guénault et ses collègues car équilibrer le budget n'est pas une partie facile. A l'inverse, parfois, de certaines communes, la difficulté est de trouver des recettes. Tenir cette année le plan de redressement fixé par la CRC sera très difficile, il va donc falloir envisager des mesures qui ne seront pas toutes populaires.

Mme GUENAULT présente le ROB aux délégués, retraçant les éléments suivants :

- Une chute du PIB liée à un contexte national et international très dégradé,
- La réforme fiscale ayant supprimé la Taxe d'Habitation, compensée par une part de la TVA,
- La baisse du plafond de la CET, à 2% de la valeur ajoutée, compensée à l'euro près par l'Etat, l'inquiétude étant de ne plus avoir d'effet bases,
- Un contexte local contraint avec une baisse de recettes (notamment piscine) et une hausse des dépenses (masques, aides aux entreprises...)
- L'année 2020 présente un solde de 43 708€
- Consolidation des budgets annexes : en raison d'une vente qui n'a pas eu lieu, le budget ZAE est à - 22 425€. Le SPANC présente un solde positif car l'investissement est excédentaire (fin d'amortissements), mais le fonctionnement est déficitaire. Le reliquat du budget ADS est de 14 070€.
- L'impact prévisible du Covid s'élève à - 257 910€ par rapport à 2019, ou - 146 187€ par rapport à 2020.
- Par rapport au plan de redressement, nous sommes toujours dans l'épure de l'avis de la CRC de 2016, avec un résultat net effectif de - 1 034 900€.
- Le projet de budget 2021 intègre en dépenses d'investissement seulement des travaux rivières (très bien financés), des travaux de voirie au Mont, des achats d'ordinateurs et de bacs de collecte, des études (révision PLU), la subvention à Dorsal et à la Cité de la Tapisserie.

- Les ressources prévues : le solde du budget ADS, la dissolution du SME, les amortissements, 2 cessions de bâti et des chapiteaux, une avance remboursable du CD23 pour la fibre.
- En fonctionnement : il faut prévoir une forte réactualisation des marchés OM et de la TGAP, un reliquat d'assurance de 70 000€, une hausse des fluides et des travaux liés au manque d'investissement dans les bâtiments et le matériel roulant. L'incertitude reste forte sur les recettes : prévoir une perte identique à 2020. Les loyers sont prévus en hausse (+20 000€), et la fiscalité augmente un peu du fait de l'évolution des bases.

Mme BERTIN ajoute que la crise sanitaire n'arrange pas cette situation déjà très contrainte. Elle déclare que le débat est ouvert.

Mme HAYEZ demande de quelle exonération fiscale il est question. Mme GUENAULT répond qu'il s'agit des exonérations légales compensées par l'Etat, ainsi que celles que le Conseil a décidé, comme en 2020, concernant l'exonération de CFE sur les entreprises en difficulté compensée à 50% par l'Etat.

Mme LEGROS note que ce léger excédent en 2020 n'est pas si mal, le plus dommage étant de ne pas pouvoir investir. Elle félicite les services et le bureau communautaire pour ce résultat mais s'interroge si nous devrions prendre des compétences avant le budget de cette année. Elle regrette qu'on ne parle toujours pas de budget annexe pour les OM, alors qu'elle le demande depuis 10 ans et que nous levons une taxe. Par ailleurs, elle indique qu'il y aurait des décisions à prendre pour faire annuler auprès du TA les fausses délibérations et la consolidation de la ligne de trésorerie. Le TA a donné raison à sa démarche initiée avec Saint-Maixant pour se substituer à la Communauté de communes pour aller en justice réclamer ces annulations : Creuse Grand Sud devrait donc maintenant agir pour demander des comptes à l'Etat, au minimum les intérêts plus un dédommagement. D'autres collectivités ont obtenu le remboursement de leurs emprunts souscrits irrégulièrement.

Mme BERTIN assure que les intérêts de la Communauté de communes sont défendus. Cependant les frais d'avocats sur de multiples affaires restent une charge : sans vouloir s'engager sur de nouvelles affaires, car il faut savoir tourner la page, nous évoquerons la question soulevée par Mme Legros avec notre nouveau conseil, qui est Me Malabre à Limoges.

Mme DEBAENST demande comment va se résoudre l'affaire Combe suite à la condamnation de la Communauté de communes.

Mme BERTIN confirme que l'assurance couvrira la Communauté de communes mais qu'elle ne connaît pas le montant de la prise en charge.

M. COLLIN signale que les fonds de la dissolution du SME devaient être fléchés vers les déchets et ne pas basculer dans le budget général. Il s'était engagé dans ce sens auprès du SME et de l'ADEME, et c'était une condition obligatoire de leur obtention.

M. DUCOURTIOUX s'étonne de voir qu'il y a des attributions de compensation non négatives. Il s'agit d'un cadeau de 50 000€ fait à 11 communes. Pourquoi le contrôle de légalité a-t-il laissé passer cela ? On devrait récupérer ces sommes. Concernant le transfert de la voirie, c'est l'hypothèse basse qui a été choisie (430€ par km), ce qui représente un cadeau de 170 000€ aux communes. Pour le FPIC, il y a eu du mieux l'année dernière avec la répartition aux 2/3, mais 182000€ échappent encore à la Communauté de communes. L'option dérogatoire libre aurait pu être choisie. Le total fait 424 000€ et cette situation dure depuis des années.

M. PRIOURET observe que c'est le débat récurrent de la solidarité intercommunale. La CRC peut en effet nous demander d'y faire appel, mais aussi de réaliser des ventes de biens, d'augmenter la fiscalité, de réduire les compétences et les subventions. Nous sommes là pour discuter de ces leviers.

M. DUCOURTIOUX répond qu'il vient justement d'exposer tous ces leviers.

Mme BERTIN rappelle que ces AC négatives sont issues du travail de la CLECT et qu'en effet elles ont été neutralisées. Nous avons besoin de solidarité.

M. DUCOURTIOUX estime que nous n'avons pas les moyens de faire cela et qu'il n'y a pas de solidarité.

Mme BERTIN ajoute que nous avons demandé à des communes d'acquérir des biens de la Communauté, à Saint-Sulpice les Champs et à Faux la Montagne, et que nous comptons vendre une parcelle de la ZAE. On ne peut pas se passer de ces ventes. Elle a dû ajourner le dossier de la vente à Intermarché, mais il faudra revoir notre copie pour y arriver. Si on ne veut pas de hausse de la fiscalité, les communes ont des efforts à faire : nous ferons appel à leur solidarité même si la Communauté de communes ne joue pas son rôle (exemple de la voirie). La question des participations à l'Office de Tourisme et à la Cité de la Tapisserie devra se poser.

M. MOINE pense que ce débat est très utile. Les causes conjoncturelles nous posent des difficultés importantes car nous avons une fragilité structurelle. Les décisions non prises vont s'imposer à nous, parce que nous avons cédé à des décisions de courte vue. Certaines ressources dont a parlé M. Ducourtioux sont mobilisables. Aubusson a fait des efforts en 2017 et 2018 sur les AC et a été solidaire. La question des compétences à remettre aux Communes se pose : voirie, PLU. Le FPIC devrait être entièrement dévolu à la Communauté de communes. Aubusson est une des Communes au revenu moyen par habitant le plus faible, avec les bases de fiscalité les plus élevées. Ce n'est pas possible d'actionner le levier fiscal, ni de poursuivre avec des AC non négatives. La valeur de la voirie ne peut pas rester au tiers de sa valeur calculée.

Il faut donc d'abord aller chercher ces ressources-là et ne plus attendre pour trancher politiquement.

Mme LEGROS remarque qu'on ne peut comparer les budgets d'Aubusson et de Felletin avec ceux des petites communes, qui ne pourront pas supporter le re-transfert de la voirie. Sans la piscine, Aubusson ne doit plus avoir beaucoup de charges de centralité.

M. BOEUF observe que les Communes ont donné des routes et vont récupérer des chemins de traverse.

Mme NICOUX estime que nous devons travailler pour en sortir, et demander aux Communes de faire un effort pendant 3 ou 4 années. Jouer sur le FPIC nécessite l'unanimité. Revenir sur les AC négatives, pourquoi pas, mais le re-transfert de la voirie n'aura t'il pas un impact négatif sur les recettes de la Communauté de communes (DGF) ? Il faut retrouver de l'air et discuter dans nos conseils municipaux.

M. LETELLIER regrette que les AC n'aient pas été révisées plus tôt, dès la fusion. Finalement, la Communauté de communes a tout financé sans diminuer les AC. Tous les ans, il dit reparler du FPIC qui est une ressource qui est née avec les communautés de communes et devrait leur revenir. Il demande plus de détails sur les emprunts.

Il souhaite revenir sur le sujet du FAM, qui génère 400 000€ de loyer pour 90 000€ d'annuité. Chaque conseiller communautaire a reçu un courrier du Président de l'APAJH qui fait des ouvertures et a rencontré les associations locales. On peut garder le FAM mais il faut faire des efforts, et avoir tous les chiffres. Il a toujours été contre la vente du FAM. Il répondra à l'APAJH pour dire qu'on peut discuter de leur offre voire l'accepter. Il faut penser surtout aux 80 emplois qui sont sur le territoire, et porter très rapidement le débat auprès de l'APAJH.

M. PRIOURET apprécie que M. LETELLIER dise que la proposition de l'APAJH serait acceptable. Quitte à céder quelque chose, autant qu'il reste les emplois. M. Colo a proposé de venir devant les élus, il faut accepter.

Mme BERTIN confirme ce projet de rencontre. L'essentiel est que le FAM reste, c'est de la vie et des emplois localement. Il convient de re-signer une convention, qui est une demande récurrente de l'APAJH.

M. LEGER dit avoir entendu deux fois le mot « héritage », et invite à penser à l'héritage de 2016. Il rappelle que les AC non négatives et la voirie à 1/3 de sa valeur sont le fruit d'un compromis, et que les travaux de la CLECT ont été votés à l'unanimité. Il n'est pas sûr qu'il faille aller de ce côté car des Communes ont de réels soucis. Faire les poches des organismes tiers : ce serait paradoxal puisqu'on veut soutenir la culture qui souffre de la crise. Donc oui, nous devons encore nous passer de ce dont nous aurions besoin. Réaliser des cessions nous ferait du bien, et nous pourrions rediscuter du FPIC, car les mentalités évoluent à ce sujet.

Concernant le FAM, il estime que si nous ne négocions pas, l'APAJH déménagera. Le ton a changé, il y a une ouverture.

M. DURAND souhaite que toutes les options soient mises sur la table. Cependant, les Communes sont en train de faire leur budget et il est trop tard pour changer la donne cette année sur le FPIC. On doit bâtir nos budgets communaux sur ce que l'on connaît.

M. ESTERELLAS signale que les associations sont en danger. Le tissu associatif a des emplois : une nouvelle baisse des subventions, avec la fin des emplois associatifs serait dramatique. Pour la Scène Nationale nous donnons 50 000€, c'est moins que le Département et la Région, est-ce que nous voulons vraiment ce label ? Pourtant elle offre une grande attractivité, les retombées financières pour les hébergeurs sont importantes, bien au-delà d'Aubusson.

M. PRIOURET entend l'avis de M. DURAND : l'abandon du FPIC par les Communes semble impossible. Il se demande pourquoi nous mettons autant de temps à inscrire la vente du terrain à Intermarché. Comme nous ne décidons pas vite, il ajoute qu'il faudra un jour jouer sur la fiscalité.

Mme PINLON pense qu'il faut actionner la fiscalité car c'est un problème de rendre le FPIC pour les petites Communes, surtout quand le budget est voté.

M. MOINE dit lui aussi comprendre M. DURAND : il faudrait commencer dès maintenant à parler de la répartition du FPIC pour l'année prochaine. Sur l'impact de la TGAP, il signale qu'il y a 10 ans, nous n'avions pas de difficultés à changer les benes à OM car nous avions des excédents de la TEOM. Aujourd'hui ces excédents sont noyés dans la masse, mais on aurait dû faire des réserves.

Concernant le FAM, il juge le courrier envoyé aux délégués à la limite de la légalité, car revendiquant d'avoir fait capoter une transaction financière. Aujourd'hui l'APAJH nous dit : « si

c'est gratuit, on prend le Foyer ». L'APAJH reconnaît avoir nui aux intérêts de la Communauté de communes, il est donc compréhensible pour M. MOINE de ne pas avoir de bonnes relations avec eux.

Mme HAYEZ demande comment faire baisser le tonnage de déchets produits.

Mme BERTIN répond que nous souhaitons créer un poste d'ambassadeur du tri, mais en aura-t-on les moyens ?

Mme COLLET-DUFAYS constate qu'on ne peut rien faire, et se demande comment trouver l'argent. Le processus de travail pour le projet de vente à Intermarché est engagé, mais aucune des ventes n'est encore acquise.

Mme BERTIN explique qu'en effet Mme Berger a eu un retour négatif du 1er certificat d'urbanisme. La proposition de diminuer la taille de la parcelle semble très compliquée en raison des contraintes fortes du terrain et des obligations liées au parking. Cela pose des difficultés techniques à Mme Berger.

M. MOINE affirme qu'il faut écouter les élus de terrain qui disent qu'il n'est pas possible de créer un déséquilibre avec le commerce de centre-ville. L'entreprise a fait des erreurs. On ne va pas accepter de tuer le centre-ville d'Aubusson.

Mme BERTIN propose de se réunir à nouveau sur ce projet, rapidement, avec une présentation de Mme Berger devant les élus.

Mme MALHOMME précise qu'il y a eu un refus du CU en CCI car le projet, vu sa surface, pouvait intégrer une galerie marchande. Certes l'entreprise a besoin de surface mais il est trop tôt pour se prononcer sur ce projet.

M. PRIOURET observe que les leviers d'action s'amenuisent, et qu'on ne voit pas d'éclaircie.

M. DURAND explique que plus qu'une question de volonté, c'est le calendrier qui coince.

M. CHEVREUX ajoute qu'en effet il faut un an pour arriver à faire un budget sans FPIC. Elle demande à la présidente ce délai supplémentaire pour les communes.

M. PRIOURET demande l'avis des Communes ayant des AC négatives.

M. LETELLIER estime qu'il faut prendre en compte que les bourgs-centres ont certes des charges, mais que les Communes excentrées n'ont pas de bénéfices : il n'y a pas d'habitants de la Villedieu qui vont à la piscine.

M. COLLIN répond qu'il faut faire une quote-part : par exemple, il se dit contre la ligne de TAD qui va vers Eymoutiers. On ne peut plus jouer que sur les sorties, c'est-à-dire les dépenses, puisque nous n'aurons pas d'entrées d'argent supplémentaires.

Mme BERTIN explique que nous aurons les chiffres du FPIC seulement en juillet.

Mme NICOUX espère que l'Etat compensera les pertes de recettes des services comme la piscine. L'AMF va engager une démarche collective dans ce sens. Mais nous ne pouvons pas inscrire cela au budget.

Mme MALHOMME estime que le tourisme est un secteur porteur d'avenir. Avec une année 2021 encore compliquée, les associations de ce secteur auront besoin d'aide.

Mme BERTIN rappelle que l'Office de Tourisme est financé à 62% par la Communauté de communes, qui lui reverse en sus la totalité de la taxe de séjour.

Mme MALHOMME qui fait partie du bureau de l'Office de Tourisme pense qu'il faut garder ce qui a été construit, car nous avons battu des records de fréquentation touristique en 2020.

Mme COLLET-DUFAYS précise que la Communauté de communes n'ayant pas le droit au chômage partiel ni aux aides de l'Etat, il faut bien mettre des recettes en face.

Mme BERTIN indique que la piscine est fermée depuis des mois, et elle remercie les agents qui ont accepté de travailler dans d'autres services. Elle affirme que le Conseil n'entend pas ce qui est dit ce soir sur la situation financière. Elle n'a pas envie que nous soyons sous tutelle avec 0€ de subvention à attribuer aux associations et une fiscalité en hausse.

M. TERNAT souligne qu'il a conscience de ces problèmes tous les jours : 0€ sur les bâtiments, 0€ sur les camions, dans quelques mois on ne pourra plus ramasser les OM. Il faut être solidaires. Si on ne fait pas des efforts, demain c'est la tutelle. On va dans le mur.

QUESTIONS DIVERSES

Une motion est adoptée à l'unanimité par le Conseil communautaire contre les fermetures de classes prévues en Creuse :

1/ Le Conseil communautaire de Creuse Grand Sud ne veut plus que des élèves soient privés d'école.

2/ Le Conseil communautaire de Creuse Grand Sud s'associe à la demande de dotation supplémentaire pour abonder les moyens du département afin d'assainir la situation et permettre à TOUS les élèves d'avoir quotidiennement la présence d'un enseignant et des conditions de scolarisation garanties et adaptées au regard de l'hyper-ruralité de notre département.

***** La séance est levée à 20h30 *****